

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Communiqué de Presse

Pharnext annonce une augmentation de capital d'environ 7,7 millions € par placement privé

PARIS, France, le 05 mars 2020 à 08h30 (CET) – Pharnext SA (FR0011191287 - ALPHA), société biopharmaceutique pionnière d'une nouvelle approche de développement de combinaisons de médicaments innovants basée sur sa plateforme d'intelligence artificielle PLEOTHERAPY s'appuyant sur le big data génomique et la pharmacologie des réseaux biologiques (la « **Société** »), annonce aujourd'hui une augmentation de capital d'environ 7,7 millions € par l'émission de 1.799.061 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions (avec les Actions Nouvelles, les « **ABSA** »). Cette augmentation de capital a été souscrite principalement par des actionnaires existants, ainsi que par de nouveaux investisseurs institutionnels aux Etats-Unis d'Amérique et des membres du management de Pharnext, dont le Directeur Général et le Directeur Financier (l'« **Augmentation de Capital** »).

« Nous sommes heureux d'annoncer cette levée de fonds, qui démontre le soutien fort et continu de nos actionnaires historiques » précise Peter Collum, Directeur Financier et du Business Development de Pharnext. *« Cette opération contribue à élargir notre base d'actionnaires institutionnels et contribue à améliorer notre visibilité sur le marché américain ».*

Cette augmentation de capital n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés (« **AMF** »).

Utilisation des fonds levés

Le produit de l'Augmentation de Capital fournira à la Société les ressources supplémentaires nécessaires pour financer ses activités au cours des douze prochains mois, en ce compris la finalisation du protocole de l'étude de phase 3 et répondre à d'autres exigences réglementaires nécessaires au développement de PXT3003 dans le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A auprès de la *Food and drug administration* des États-Unis et de l'Agence européenne des médicaments.

Modalités de l'Augmentation de Capital

Les ABSA ont été placées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par le biais (i) d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés et d'un cercle restreint d'investisseurs conformément à la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 26 juin 2019 (l'« **Assemblée Générale** »), ainsi que (ii) d'une augmentation de capital au profit d'investisseurs relevant de la catégorie définie par la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale. Les ABSA ont été émises par le conseil d'administration de la Société réuni le 4 mars 2020, sur le

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Communiqué de Presse

fondement des 21^{ème} et 23^{ème} résolutions et conformément aux dispositions des articles L. 225-136 et L. 225-138 du Code de commerce.

Le prix d'émission d'une ABSA s'élève à 4,28 euros l'une, prime d'émission incluse, reflétant une décote faciale de 12,30% par rapport à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse (le « **VWAP 3 jours** »), qui s'élève à 4,88 euros. Le prix d'émission d'une ABSA, incluant la valeur théorique d'un bon de souscription d'action (« **BSA** »), reflète une décote totale de 29,92% par rapport au VWAP 3 jours, en conformité avec les 21^{ème} et 23^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale.

Termes des BSA

Un BSA est attaché à chaque Action Nouvelle.

Quatre BSA donnent le droit de souscrire trois nouvelles actions ordinaires de la Société, au prix de 5,56€ par action.

Les BSA peuvent être exercés à tout moment pendant une période de 42 mois à compter de leur émission. Dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés, un nombre total de 1.349.298 nouvelles actions ordinaires supplémentaires de la Société serait émises, représentant un montant total d'environ 7,5 millions d'euros.

La valeur théorique de chaque BSA, en prenant pour hypothèse une volatilité de 45% et sur la base du cours de clôture au 4 mars 2020, s'élève à 0,86€ d'après la formule de Black & Scholes, représentant 17,62% du VWAP 3 jours.

Les BSA seront immédiatement détachés des Actions Nouvelles dès leur émission et ne seront pas cotés.

Structure de l'actionnariat de la Société à l'issue de l'Augmentation de Capital

A la suite de l'émission des ABSA, le capital social de la Société s'élèvera à 170.303,28€, soit 17.030.328 actions ordinaires (ou 183.796,26€, soit 18.379.626 actions ordinaires, dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés), d'une valeur nominale unitaire de 0,01€, représentant environ 111,81% du capital social existant de la Société (ou 120,67% dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés).

Lohas S.à.r.l., société contrôlée par Monsieur Pierre Bastid, lui-même membre du conseil d'administration de la Société, et CB LUX S.à.r.l., détenant respectivement 16,85% et 23,36% du capital social de la Société avant réalisation de l'Augmentation de Capital, ont souscrit à cette dernière pour un montant total de 5.500.000€. A la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital, ils détiendront respectivement 19,18% et 24,32% du capital social de la Société.

Daniel Cohen, Directeur Général de la Société, et Peter Collum, Directeur Financier de la Société, ont souscrit à l'Augmentation de Capital pour un montant total de 200.000€. A la suite de la réalisation de

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Communiqué de Presse

l'Augmentation de Capital, ils détiendront respectivement 3,77% et 0,14% du capital social de la Société.

À titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant l'Augmentation de Capital et qui n'y a pas participé détiendra 0,89% du capital social de la Société après l'Augmentation de Capital et 0,83% dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés.

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions avant l'Augmentation de Capital ⁽¹⁾</i>	<i>% du capital social avant l'Augmentation de Capital</i>	<i>Nombre d'actions après l'Augmentation de Capital ⁽¹⁾</i>	<i>% du capital social après l'Augmentation de Capital</i>	<i>Nombre d'actions après l'Augmentation de Capital dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés ⁽¹⁾</i>	<i>% du capital social après l'Augmentation de Capital dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés</i>
CB Lux	3 558 409	23,36	4 142 521	24,32	4 580 605	24,92
LOHAS	2 565 764	16,85	3 266 698	19,18	3 792 398	20,63
TASLY	2 396 220	15,73	2 396 220	14,07	2 396 220	13,04
Fondateurs, dont directeur général	974 785	6,40	998 149	5,86	1 015 672	5,53
Industriels, family offices, fonds et autres, dont le directeur financier	5 672 969	37,25	5 696 333	33,45	5 713 856	31,09
Nouveaux investisseurs	0	0	467 287	2,74	817 754	4,45
Contrat de liquidité	63 120	0,41	63 120	0,37	63 120	0,34
TOTAL	15 231 267	100%	17 030 328	100%	18 379 626	100%

(1) A la connaissance de la Société

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Communiqué de Presse

Livraison et admission aux négociations des Actions Nouvelles

L'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris est prévue au moment de leur règlement livraison qui devrait avoir lieu vers le 11 mars 2020. Elles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société (ISIN : FR0011191287), porteront jouissance courante à compter du 1^{er} janvier 2020 et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.

Engagements d'abstention et de conservation

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, la Société a pris un engagement d'abstention, limitant la possibilité pour elle d'émettre des actions ordinaires supplémentaires pendant une durée de deux semaines suivant la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve d'exceptions usuelles ainsi que de la possibilité pour la Société d'effectuer le cas échéant une offre publique et de demander la levée de cet engagement de la part de l'Agent de Placement. Par ailleurs, le Directeur Général, le Directeur Financier et les membres du conseil d'administration de la Société sont soumis à un engagement de conservation de 90 jours, sous réserve de la possibilité de demander la levée de cet engagement de la part de l'Agent de Placement.

Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque relatifs à la Société et son activité décrits dans le document de base de Pharnext enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 2 juin 2016 sous le numéro I.16-050 ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et communiqués de presse, disponibles gratuitement sur le site internet de la Société (www.pharnext.com) et/ou de l'AMF (www.amf-france.org).

À propos de PHARNEXT

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives orphelines et communes actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède deux produits en développement clinique. SYNGILITY®, dénomination du PXT3003 acceptée par l'Agence européenne des médicaments, a terminé un essai de Phase 3 international pivot avec des premiers résultats positifs dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A et bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Le PXT864 a obtenu des résultats de Phase 2 encourageants dans la maladie d'Alzheimer. Pharnext est le pionnier d'un nouveau paradigme de découverte de médicaments basé sur les Big data génomiques et l'intelligence artificielle : PLEOTHERAPY™. Pharnext identifie et développe des combinaisons synergiques de médicaments appelées PLEODRUG™. La société a été fondée par des scientifiques et entrepreneurs de renom, notamment le professeur Daniel Cohen, un pionnier de la génomique

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Communiqué de Presse

moderne, et est soutenue par une équipe scientifique de classe mondiale. Plus d'information sur www.pharnext.com

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0011191287).

Avertissement

Conformément à l'article L. 411-1 du Code monétaire et financier et aux dispositions réglementaires applicables, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus (en application de l'article 3 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017) dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act. Pharnext n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

CONTACTS :

Pharnext

Peter Collum Directeur Financier

contact@pharnext.com

+33 (0)1 41 09 22 30

Communication Financière (France)

Actifin

Stéphane Ruiz

sruiz@actifin.fr

+33 (0)1 56 88 11 15

Relations Investisseurs (U.S.)

Stern Investor Relations, Inc.

Jane Urheim

jane.urheim@sternir.com

+1 212 362 1200

Relations Presse (Europe)

Ulysse Communication

Bruno Arabian

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas un document d'offre et a un caractère purement informatif.

Communiqué de Presse

barabian@ulyse-communication.com

+33 (0)1 81 70 96 30